

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.6 Zonage

Madaillan

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Elaboration du PLUi prescrite par Délibération du Conseil Communautaire du 10/12/2015

Projet de PLUi arrêté par Délibération du Conseil Communautaire du 21/06/2018

Dossier soumis à Enquête publique du 05/11/2018 au 05/12/2018

PLUi approuvé par Délibération du Conseil Communautaire du 25/09/2019

2ème Modification Simplifiée du PLUi approuvée par Délibération du Conseil Communautaire du 10/07/2023

METROPOLIS atelier d'urbanisme

10 rue du 19 mars 1962

33 130 Bagès

PLAN N°

6

ECHELLE

1/6 000

Légende

Ub

Uc

Ue

Ui

1AU

2AU

A

Ah

Ap

N

NL

Np

Nx

Limite communale

Limite parcellaire

Subdivision fiscale

Bâti dur

Bâti léger

Cours d'eau, étang, lac

Cimetière

Piscine

Construction récente ou en cours

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11 2° : vocation d'habitat et d'hébergement hôtelier et touristique

Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19

Alignement identifié en EBC

Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19

Protection linéaire au titre de l'article L.151-23

Emplacement réservé

Espace Boisé Classé

Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19

Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23

0 100 200 300 m

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2021

Emplacements réservés

Code	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Création d'une avenue de ville pour un quartier futur	Commune	571
2	Création d'une avenue de ville pour un quartier futur	Commune	527